

Ordre des Avocats au
Barreau du Cameroun

Conseil de l'Ordre



Cameroon Bar Association

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
B.P. 13488 – Tél. : (237) 652 70 91 22/(237) 655 72 36 98/(237) 222 22 03 85

www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre

The Bar President

DECISION N°003/BAO/01/23
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE LA FORMATION DES AVOCATS

MONSIEUR LE BATONNIER DE L'ORDRE,

VU la Loi N°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la profession d'Avocat,

VU l'Arrêté N°41/DPJ/SG/MJ du 12 Avril 2005 de Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre chargé de la Justice, Garde des Sceaux, portant Homologation et publication du Règlement Intérieur du Barreau,

VU les nécessités d'assurer la formation des Avocats Stagiaires et la formation continue des Avocats,

VU le Procès-verbal de Assemblés Générale de l'Ordre de Avocats des 19 et 20 Juin 2022 ;

VU les Instructions Générales relatives au fonctionnement du Conseil de l'Ordre ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Placée sous la supervision du Conseil de l'Ordre, la Commission de la Formation des Avocats du Barreau du Cameroun est chargée de:

- 1) Élaborer en concertation avec le Conseil de l'Ordre et les Centres Régionaux de Formation Professionnelle, les programmes de formation des Avocats ;
- 2) Coordonner les activités des Centres Régionaux de Formation Professionnelle, et d'en centraliser les résultats ;

- 3) Organiser les séminaires nationaux d'imprégnation pour les Avocats ;
- 4) Organiser le recyclage des personnes visées à l'article 81 de la Loi Organique ;
- 5) Organiser, dans l'optique de la formation continue, des séminaires, débats et conférences ouverts aux Avocats ;
- 6) Négocier et signer avec des instituts, centre de formation des conventions pour des programmes de certification et de formation.

Dans le cadre de ces activités liées à la formation des Avocats, la Commission est structurée en Centres Régionaux et centres spéciaux de Formation Professionnelle.

Les Centres ouverts auprès de chaque Cour d'Appel ou auprès des Tribunaux de Grande Instance assurent la formation théorique et pratique des Avocats, au moyen d'enseignements portant sur :

- Le statut et la déontologie professionnelle,
- La rédaction des actes juridiques,
- La plaidoirie,
- Les procédures,
- La gestion des Cabinets d'Avocats,
- L'initiation à l'outil informatique,

Les Centres Régionaux et les centres spéciaux de formation professionnelle comprennent des Coordonnateurs, un Responsable Administratif, et des animateurs permanents.

Les coordonnateurs ont pour mission de programmer les thèmes des travaux des Centres.

Le Responsable Administratif est chargé de la tenue du registre comportant la liste de tous les Avocats-stagiaires. Il ouvre un dossier individuel par avocat, lequel comprend outre la fiche de renseignement, les travaux rédigés par l'avocat concerné, de même qu'une fiche d'appréciation ou d'évaluation.

Le responsable Administratif communique aux Avocats, par tous moyens (courriers, communiqués, déclarations verbales) les thèmes qui feront l'objet des travaux de la prochaine séance, il est chargé de notifier aux intervenants désignés par les coordonnateurs, leur lettre d'invitation.

Les animateurs permanents ont, de plein droit, le statut de formateur du Centre. Ils ont pour mission de nourrir les débats après chaque exposé ou communication.

Les modalités pratiques des enseignements dispensés par les Centres Régionaux et les centres spéciaux de Formation Professionnelle sont fixées par les responsables que sont les coordonnateurs, le responsable administratif et les animateurs permanents. Elles sont communiquées au Conseil de l'Ordre, via le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'un des coprésidents de la commission.

Pour les besoins de la formation des Avocats, les coordonnateurs et les superviseurs sont libres de faire appel à toutes personnes ressources de leur choix.

Article 3 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

SUPERVISEURS NATIONAUX

1. Me NDOKY DIKOUME Josué Dumont
2. Me BALEMAKEN Eugène Louis R.
3. Me ABENG DZE Roland
4. Me MORFAW Evaristus NKAFU

COORDONNATEURS REGIONS CENTRE, SUD ET EST :

Me NJOH MANGA BELL Henri

FORMATEURS:

1. Me MONG Antoine Marcel
2. Me NKOA ATANGANA Edouard Thomas
3. Me ATANGANA AYISSI Michel
4. Me MBEN Sylvestre
5. Me ONDIGUI Benjamin
6. Me NAH NAH Sylvestre
7. Me MAKAK Dieudonné Félix
8. Me ONGOLO FOE Joseph Emmanuel
9. Me NKOUENDJIN YOTNDA Maurice
10. Me ABESOLO Etienne
11. Me NDJODO BIKOUN
12. Me JOGO Pascal
13. Me ETEME ETEME Simon Pierre
14. Me ACHET NAGNIGNI Martin Luther King
15. Me MANGA Balbine
16. Me TIAKOUANG MELI Hippolyte Bertin
17. Me NANA Raphael Le Doux
18. Me BISSOU Christian Daniel
19. Me MANDENG Alexandre Parfait
20. Me ESSIMI ZIBI Georges Fleurik
21. Me NGO BIHEGUE Sarah
22. Me NGOUEN Emmanuel
23. Me TAKAM Diéudonné
24. Me LAMANGO Magdaline épse ENOW
25. Me TWENGEMBO
26. Me N'GANN Supermann
27. Me WAMBA MAKOLLO Georges
28. Me TAPCHEM Patris



29. Me EKANI MANGA Régine Françoise
30. Me Luke MIRAC CHENGAYAM KISOB
31. Me WOUPALA Jean Marie
32. Me ABEGA Bertrand
33. Me PAGUY Malthus Arnaud
34. Me NGOS Daniel Blaise (AMCOM)
35. Me BEDIANG BEDIANG III Germain Junior
36. Me DJEUKO Jean
37. Me NDANGO TAH Calvin
38. Me MANG MAYI Gervais A.
39. Me POUFON Moïse
40. Me BAKOA TONYE Serges Hugues
41. Me LIKEFACK NGOUFACK Whyly Fredy

RAPPORTEURS :

1. Me NDAM Eric TEBECK
2. Me NOUYADJAM TCHOKOSSI Jean Jacques
3. Me ESSOMBA TSOUNGUI Pierre
4. Me ETOUNDI Protais Achille
5. Me BEBEDE EFOMBO Mireille Estelle
6. Me ATANGANA Guillaume
7. Me MEZOP KEUMO Célestine Laure
8. Me ESSA BALA Guy Marie
9. Me TCHIMMOE FEZEU Judith Samantha
10. Me TETANG PROBO Alain

COORDONNATEUR REGION DU LITTORAL :

Me TANKEU Jean

FORMATEURS :

1. Me N'THEPE MAHOUE Pierre
2. Me ADA NNENGUE Brigitte
3. Me KOUENGOUA
4. Me KADJI Josette
5. Me MAHOP Samuel
6. Me NGANA DIKA Yvonne
7. Me NKOM Aurore Eunice
8. Me YEN EYOUM Lydienne Annette
9. Me Arlète TONYE
10. Me BILLIGHA Joseph Claude
11. Me TCHUENTE Paul
12. Me FOUSSE Dominique Nicole
13. Me NEKUIE Barnabé
14. Me NTAMACK PONDY Iréné C.
15. Me BEBE René Roger



16. Me NGAMKAN Gaston
17. Me ELOUNDOU ELOUNDOU Albert
18. Me TEPPI KOLLOKO Fidèle
19. Me MBOCK BIUMLA Jean M.
20. Me FOMEN NJOYA Bernard Rolin
21. Me BAOMBE Paul
22. Me GOUABE KEUSSOM Felix De Valois
23. Me BISSECK ESSAI
24. Me LEUGA TCHUTCHUA Denis
25. Me TCHUENTE Charles Sylvain Le Noble
26. Me NGASSAM NJIKE Virgile
27. Me MENGUE Bruno Martin
28. Me NANA Robert
29. Me ESHMOT FOTABONG Gerard
30. Me NJOCK Luc Magloire
31. Me KOUAMOU NAKONG Clément
32. Me MINOU NJAGANG Sterling
33. Me Anne Audrey EKONGOLO
34. Me UM GWEM Patrice
35. Me BONGAM AWAH Gilbert
36. Me GOUABE GEM Sandrine Vanessa
37. Me Jacques Jonathan NYEMB

RAPPORTEURS :

1. Me NGUIMEYA TADONTSOP Armand
2. Me Vanessa NANGAH HALLE-FONGUH
3. Me NDI Nelly KAHNDI
4. Me EKOME ESSAKE Narcisse Hervé
5. Me DJEUTCHOU Laurence Idelette
6. Me EGBE EYONG AKUMBE
7. Me NGASSA DE HAPPI Vanessa
8. Me NGOM Esther Sandrine
9. Me NDEMALACHIA NUNGMOH TAKUNJUH
10. Me WAKAP CHONGANG Brice
11. Me KWENDJEU Léopold
12. Me CHEUMOU PETENGUE Russel
13. Me KONTCHEU TCHOUENKE Ernest Kevin

COORDONNATRICE REGION DU NORD-OUEST :

Me TAMON Olivia MAH

FORMATEURS:

1. Me NCHUNU Justice SAMA
2. Me NSO FON Robert
3. Me SUH FUH Benjamin
4. Me UMENJOH Hiram AKOANUNG



5. Me NJI Gideon
6. Me AKUM Henry AJIME
7. Me MANKA Roseline
8. Me DOH Joseph SAMA
9. Me ABIE Theophilus AMANA
10. Me MUJUM Helen WAMUCHU MAMBO
11. Me NGU Elijah Festus
12. Me Joseph FRU AWAH
13. Me AKUM Rene
14. Me NANA Wilson SUH
15. Me AJEREBOH Jespa TICHOCK

RAPORTEURS :

1. Me NGUM Elvis KUMFA
2. Me TAMACHAMBI Elton TANIFORM

COORDONNATEUR REGION DU SUD-OUEST :

Me ENOW AGBOR Benjamin

FORMATEURS:

1. Me TANGYUNYI GWAT Gilbert
2. Me ASHUNTANTANG TANJONG
3. Me NGENKO Daniel LISSOCK
4. Me MBELLA IKOMI NGONGI
5. Me NZOH Divine MBOKEH
6. Me FIH Davidson BETICHUNG BONGEH
7. Me AGBOR MBENG Emmanuel
8. Me EHABE EBOA Samuel
9. Me NKEA ALEAMBONG Emmanuel
10. Me FORCHAK FORCHAK Valentine
11. Me NJISSIC Stephen NJILLA
12. Me TALLA Ernest
13. Me KEME Nicolas OGBE
14. Me TCHANA Anthony
15. Me AYAMBA Joan MANYI
16. Me ANOUMBUANDEM B. LEKUNZE
17. Me Novelliza ETA-BESONG N.
18. Me Martin DIKANJO ESINGILA
19. Me EUGENE Thomas NGONG AMAAZEE
20. Me Mabel NNOKO NNANE
21. Me KAMENI DJOMKAM épse TAFOU N. Nadège



RAPPORTEURS:

1. Me NJENJE Valentine Kleber
2. Me MBEH Silvian FEMBE

COORDONNATEUR REGION DE L'OUEST:

Me NOUGWA Bienvenu Léopold

FORMATEURS:

1. Me TSAPY Joseph Lavoisier
2. Me KOUONGUENG Théodore
3. Me MBEUNGA Emmanuel
4. Me NGANHOU Philibert
5. Me TANDA Zachée
6. Me TCHONANG WANKAM Brigitte
7. Me TENWE KAMENI III Eugène
8. Me NZEU Aïcha Valérie

RAPPORTEURS :

1. Me NKENGNE Jean Jacques
2. Me AWOUAFACK Pierre Claude

COORDONNATEUR REGION DU NORD :

Me PATOUKI MANA

FORMATEURS:

1. Me TOUMBAROU DJODA
2. Me LONTSIE Glodomer
3. Me TOGOMO née TCHINDA T. TSOPJIO

RAPPORTEUR :

Me NYAMSI FUNKE II E. C



COORDONNATEUR REGION DE L'ADAMAOUA :

Me BINYEL Jacques

FORMATEURS:

1. Me NJANPOU Joseph
2. Me AZAMBOU FEUDJIO B.
3. Me MOUSSA MOUNTAROU

RAPPORTEUR : Me KASSIYA

COORDONNATEUR REGION DE L'EXTREME-NORD :

Me NAMACHOUA NOUBISSIE Joseph

FORMATEURS :

1. Me LAZABO Benjamin
2. Me TCHANA Pierre

RAPPORTEUR : Me BOUSSOURA Hamid

Article 3: A la diligence de la Secrétaire de l'Ordre, la présente décision sera notifiée au Superviseurs Nationaux de la Commission, puis publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

Les Superviseurs Nationaux de ladite Commission se chargeront de notifier à leur tour la décision à tous les Coordonnateurs Régionaux ainsi qu'aux membres nommés.

Les Coordonnateurs Régionaux peuvent adjoindre tout autre Confrère dont les compétences concourent à la réalisation des objectifs de la présente Commission.

Article 4 : La Commission dispose d'un mois à compter de la notification au Superviseurs Nationaux, pour présenter au Bâtonnier de l'Ordre son plan d'action pour l'année 2023.

Fait à Yaoundé le 16⁰¹ 2023

MBAH Eric MBAH Esq.
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

